27me Année N° 121 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mardi 1er Mai 1883

DÉPOT LÉGAL 508 83

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1883

NOS MŒURS PARLEMENTAIRES

La race française passe, avec raison, pour une des plus nerveuses, des plus impressionnables du globe.

Elle a donné mille preuves, au cours de sa longue histoire, de son impressionnabilité, de son excitabilité, et elle ne manifeste nulle part plus librement que dans les débats des Chambres ces particularités de son tempérament.

Les séances des Chambres françaises sont célèbres sous ce rapport dans le monde entier, et les étrangers qui viennent en France ne manquent pas de s'y rendre comme à une sorte de spectacle.

Se faire montrer les hommes politiques célèbres, contempler du haut des tribunes les représentants du peuple français qui s'interpellent, se menacent, s'invectivent, s'agitent, se heurtent, se mêlent parfois dans une confusion indescriptible, cela vaut une soirée passée dans n'importe quel théâtre.

Ce qui surprend le plus les étrangers, c'est qu'une représentation nationale ainsi surexcitée et, en apparence, aussi incapable de suivre une discussion raisonnée, puisse produire et écouter des orateurs aussi célèbres que ceux qui ont illustré la tribune française depuis le début du siècle.

Les étrangers venus un peu pour assister à une séance de la Chambre des députés, comme ils auraient été au Cirque ou à l'Hippodrome, en sortaient émerveillés lorsqu'ils avaient eu la bonne fortune d'entendre Berryer, Guizot, Thiers, Jules Favre, Dufaure. Nous ne parlons ici que des morts.

Cela ne les empêchait pas de se moquer un peu à la sortie de ces « petits Français » si impressionnables, si agités. Autrefois, sous l'empire du suffrage restreint, cette agitation, cette excitabilité propres à nos représentants, étaient contenues dans certaines limites par la bonne éducation de tous.

On pouvait s'interpeller dans les Chambres, on ne s'y injuriait pas. Les interruptions étaient aussi fréquentes qu'aujourd'hui, mais elles sortaient rarement des bornes de la courtoisie.

C'est que nos représentants se recrutaient presque tous dans les mêmes classes polies et cultivées. Tout cela a changé avec l'institution du suffrage universel.

Les injures, les expressions grossières ont commencé à émailler les débats parlementaires.

L'apostrophe de M. Margue marque positivement une date dans notre histoire. Les historiens feront dater du mot de M. Margue l'abandon de la politesse dans les Chambres françaises.

Mais si la Chambre des députés, issue du suffrage universel, et chaque jour pénétrée, submergée davantage par le flot montant des nouvelles couches, abandonne les traditions de la courtoisie et du bon goût, on devrait du moins retrouver au Sénat ces qualités nationales réfugiées dans la haute Assemblée comme dans un dernier et inviolable asile.

Le Sénat, en effet, ne procède pas du suffrage universel, au moins directement. Toutefois les nouvelles couches, aujourd'hui toutes-puissantes, ont réussi à y pénétrer par voie d'infiltration, et elles ont introduit avec elles dans la haute Assemblée leurs procédés de discussion en même temps que leur vocabulaire favori.

On l'a bien vu avant-hier, au Sénat, lorsque M. Tolain a forcé par ses apostrophes injurieuses M. le duc d'Audiffret-Pasquier à se placer sous la protection du règlement, qui interdit les interpellations de collègue à collègue.

Et, de fait, M. d'Audiffret-Pasquier ne pouvait riposter à M. Tollain sur le terrain et sur le ton qu'il avait choisis ; il n'était pas en fonds pour lui répondre.

Nous estimons toutefois qu'il lui a donné une leçon que le bon zingueur n'oubliera pas.

La discussion comporte certaines vivacités de langage auxquelles tout le monde peut se laisser entraîner, « mais avec la courtoisie et les égards que se doivent des gens bien élevés. »

Il est certain qu'on ne doit pas se servir au Sénat de la terminologie courante à l'atelier ou à l'estaminet.

L'OPINION D'UN LIBÉRAL

Un seul journal républicain combat l'avis du Conseil d'Etat : c'est le *Parlement* ; il y montre la violation formelle du Concordat ; il raille ces républicains qui vont chercher dans l'ancien régime la justification de leur arbitraire. Pourquoi ne pas ressusciter aussi les lettres de cachet et la confiscation ? Puis, il ajoute :

« Refuser de payer une dette, enlever à un fonctionnaire ou à ministre du culte, en vertu d'une décision ministérielle ou d'un décret, un traitement qui lui est attribué par la loi, c'est le plus pur arbitraire Ce que l'on fait à l'égard des évêques, des curés ou des desservants, on peut le faire demain à l'égard des juges, des officiers, de tous ceux qui touchent un traitement de l'Etat. Dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ?

» Mais l'arbitraire, depuis quelques années, semble être la seule régle de ceux qui nous gouvernent. On a trouvé moyen de se débarrasser des lois gênantes en n'en tenant aucun compte. Ces procédés violents, que certains républicains autoritaires admirent, n'ont respecté ni les personnes, ni le domicile, ni la propriété. Les associations religieuses, dépossédées, ne peuvent trouver des juges. Les officiers privés de leurs emplois, réclament en vain l'intervention des conseils d'enquête. Les évêques, les ministres du culte ne toucheront désormais le traitement que le Concordat et la loi leur accordent que si la direction générale des cultes le trouve à propos.

» Partout où apparaît la volonté de l'Etat, représenté par un ministre quelconque, le droit individuel s'anéantit. Un tel état de choses peut combler de joie les admirateurs des traditions césariennes et jacobines. Il attriste profondément ceux qui ne conçoivent la République que comme un régime fondé sur l'autorité de la loi et sur le respect des droits de tous les citoyens. »

UN HOMMAGE AU GÉNÉRAL CHANZY

M. le maire de Nouart (Ardennes) a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 25 avril 1883.

» Monsieur,

» Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître, ayant eu connaissance de votre lettre au sujet d'un monument à élever à la mémoire du général Chanzy, dans la localité dont il est originaire, a exprimé le désir de contribuer à cette œuvre commémorative et a daigné me charger de vous transmettre 1,000 francs de sa part à cette intention.

» En vous transmettant ci-joint la somme en question, je vous prie de vouloir bien m'en accuser réception.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» L'ambassadeur de Russie,
» Signé : Prince Orloff. »

On se rappelle que le général Chanzy a été longtemps ambassadeur à Saint-Pétersbourg. L'Empereur Alexandre II et le Czarevitch, aujourd'hui Alexandre III, avaient conçu une grande sympathie pour le général Chanzy.

JULES AMIGUES

Un journaliste de beaucoup de talent, un zélé et dévoué défenseur des idées bonapartistes, M. Jules Amigues, a succombé hier aux suites d'une fluxion de poitrine, dont il souffrait depuis peu de temps.

Après avoir voyagé pendant quelques années à l'étranger, M. Jules Amigues alla, en 1860, se fixer en Italie, d'où il envoya au journal le *Temps* des correspondances très-remarquées. Travailleur infatigable, il traduisit, à la même époque, l'*Histoire d'Italie*, du comte Cesare de Balbo. Puis, sans renoncer à sa collaboration au *Temps*, il fut chargé d'une correspondance politique au *Moniteur universel*. Revenu en France, et après avoir collaboré au *Moniteur*, qui était devenu indépendant, Jules Amigues voulut, en 1869, fonder un journal intitulé : la *République* ; mais la Préfecture de police refusa de recevoir et d'enregistrer le titre.

Il était né à Perpignan en 1829.

Comme beaucoup de méridionaux, ses compatriotes, il avait la parole facile, la verve entraînante et de plus une voix au timbre doux et sympathique, qui le servait admirablement pour émouvoir les foules auxquelles il aimait à s'adresser. Sa tête, aux traits réguliers, était éclairée d'un regard calme et limpide, que ne troublaient jamais, qu'il fût à la tribune d'un club ou sur une borne en pleine rue, ni les murmures, ni les protestations de son tumultueux auditoire.

Après la Commune, il conçut l'idée d'une réconciliation entre le parti populaire et le parti bonapartiste. En plusieurs circonstances, il prit parti pour le peuple, comme il soutint dans les journaux et par des brochures, la cause de Paris.

Fidèle à ses idées, aimant l'ordre, mais ayant au plus profond de lui-même, une idée de réconciliation et de paix qui le dominait, cet étrange tribun populaire, se faisait le défenseur de toutes les infortunes; et c'est ainsi qu'on le vit prendre résolûment la défense du capitaine Rossel, alors traduit devant le conseil de guerre. Après la condamnation qui envoyait Rossel à la mort, Jules Amigues, toujours tourmenté par son idée de clémence, fit toute sorte de tentatives, pour soustraire le condamné à la fin tragique qui l'attendait. Il essaya d'obtenir sa grâce, en provoquant une manifestation parmi la jeunesse des écoles, où sa voix chaude et persuasive était encore écoutée. Mais, on le sait, il ne put sauver le condamné.

Lors de la mort de l'Empereur, ce fut lui qui mena les députations ouvrières en Angleterre aux obsèques du souverain déchu. Quand il devint rédacteur en chef du journal l'*Ordre*, il fit une campagne contre les hommes de la République ; ses articles d'alors sont peut-être les plus virulents qui aient été écrits contre ceux qui détenaient le pouvoir.

Aux élections générales de 1877, pendant le ministère du Seize-Mai, Jules Amigues se présenta comme candidat officiel du Maréchal dans la deuxième circonscription de Cambrai. Sa candidature fut appuyée par le parti monarchique et par le clergé; il fut élu contre le candidat républicain; mais, dans la séance du 9 mai 1878, son élection fut invalidée; il se représenta et ne fut pas réélu.

Il serait presque impossible d'énumérer tout ce qu'a produit cet écrivain, qui aimait aussi passionnément la littérature que la politique. Nous citerons de lui *Maurice de Saxe*, qu'il fit en collaboration avec le peintre Desboutins, avec lequel il s'était lié pendant son séjour à Florence. Il doit laisser en outre en portefeuille plusieurs drames en vers, un entr'autres sur les Kœnigsmark.

Comme œuvres politiques, rappelons : *La France à refaire ; la Commune*, « dédié aux bourgeois et aux ouvriers de Paris » (1871) ; *Lettre au peuple* en 1872 ; l'*Homme de Sedan et les hommes de Septembre ; Rossel ;* lettres à M. *Saint Genest sur le prétorianisme*, etc.

Jules Amigues meurt, jeune encore, car il n'avait que cinquante-quatre ans, dans tous les cas, bien longtemps avant qu'aient été épuisées sa foi robuste et son ardente parole de patriote.

M. Jules Amigues avait donné, l'an dernier, au *Figaro*, quelques articles remarqués sous le pseudonyme du *Sybil*.

MORT DE M. SCHULZE-DELITZCH

M. Schulze-Delitzch, membre du Reichstag et promoteur des banques populaires en Allemagne, vient de mourir; il était âgé de soixante-quinze ans. Après avoir étudié le droit aux universités de Leipzig et de Halle, il entra dans la magistrature et devint auditeur près la Cour supérieure provinciale de Naumbourg, puis juge à Delitzch, sa ville natale. Tout en s'acquittant des devoirs de sa charge, M. Schulze se sentait attiré invinciblement vers l'étude des questions économiques et sociales. Elu en 1848 membre de l'Assemblée nationale à Berlin, il fut nommé président de la commission chargée de faire des recherches sur la misère des classes ouvrières en Allemagne.

Dans l'enquête à laquelle il se livra, il puisa la conviction qu'il ne fallait chercher le remède au mal ni dans le retour à l'ancien monopole des corps et métiers ni dans l'emploi des systèmes mis en avant par les socialistes de l'école de Lasalle et que le seul moyen de relever la petite industrie était de créer, par voie d'associations au profit des industriels secondaires, les capitaux et les autres moyens d'action qui font vivre la grande industrie. Il se mit immédiatement à l'œuvre. Il commença par décider les cordonniers de sa ville natale à former une société qui achetait pour le compte général la matière brute nécessaire au travail des sociétaires et la cédait à chacun d'eux selon ses besoins au prix du commerce en gros.

Tel a été le point de départ du grand mouvement qui a eu sur les destinées économiques de l'Allemagne une influence prépondérante. Nommé président du tribunal du cercle de Wreschen, dans le grand-duché de Posen, M. Schulze dut renoncer, pendant quelques années, à appliquer sur une vaste échelle ses idées sur l'association. Mais il donna sa démission et revint dans sa ville natale, pour se consacrer tout entier à la réalisation de ses plans d'amélioration du bien-être des classes laborieuses.

Il nous est impossible de suivre dans leurs développements les œuvres multiples dues à l'initiative de M. Schulze : nous rappellerons seulement les traits essentiels de l'organisation des banques populaires, sa création capitale. M. Schulze est parti d'une idée très-juste : deux cents personnes qui, prises une à une, n'auraient pas un centime de crédit, pourront, en s'associant entre elles et répondant toutes solidairement du montant d'une dette commune, obtenir collectivement une somme qu'elles seraient incapables de réunir individuellement. Et, en effet, que dix, vingt, cent sociétaires viennent à faire de mauvaises affaires ou à mourir, les survivants seront au capital des garants suffisants de la solidité du placement. Le fonds social des banques du peuple se compose d'emprunts faits à des personnes étrangères à l'association et de contributions mensuelles fournies par les sociétaires. Ces dernières, augmentées des dividendes produits par l'entreprise commune, se capitalisent et constituent avec le temps des actions de 25 ou de 50 thalers.

A l'heure actuelle, il existe en Allemagne 1889 banques populaires. Le nombre total des sociétaires est inconnu, parce que 902 sociétés seulement ont publié des comptes-rendus de leurs opérations. Ces 902 sociétés comptent 462,212 membres. Le capital de ces sociétés était, en 1881, de 119,770,167 marks, c'est à-dire d'environ cent cinquante millions de francs. Le total des prêts faits aux sociétés par les particuliers, les établissements de crédit, et les dépôts des sociétaires représentait un capital de 374,298,414 marks.

En terminant ce rapide aperçu, nous emprunterons à l'intéressante étude de M. Seinguerlet sur M. Schulze un trait qui honore la mémoire de ce dernier. En 1865, un comité national remit à M. Schulze un présent de 50,000 thalers. M. Schulze, qui alors était dans une situation de fortune des plus modestes, préleva une part sur cette somme pour achever la construction d'une maison à Potsdam, et affecta le reste à la création de nouvelles banques populaires.

LES 34 MILLIONS

On lit dans le *Soleil* :

« Voulez-vous savoir, braves rentiers, où passeront les trente-quatre millions que vous allez toucher en moins chaque année ?

» Voulez-vous savoir où passeront les trente quatre millions provenant de la conversion ?

» Voulez-vous savoir où passeront ces trente-quatre millions, représentant le dixième de ce que l'Etat payait jusqu'à présent chaque année aux souscripteurs ou aux porteurs des emprunts qui ont servi à la libération du territoire ?

» Il ne faut pas dire, comme certains journaux républicains, que ces trente-quatre millions passeront de la poche des rentiers dans la poche des contribuables.

» Cela serait vrai si les trente quatre millions de la conversion, comme on l'avait promis, étaient employés en dégrèvements.

» Cela serait vrai si, en regard des trente-quatre millions de rentes de moins, on inscrivait au budget trente-quatre millions d'impôts de moins.

» Mais il n'y a pas dans le budget un centime d'impôt de moins.

» Où donc passeront les trente-quatre millions ?

» Ils passeront dans la poche des républicains pour lesquels la République a créé des places.

» Voici de quelle façon :

» Jamais gouvernement n'a usé et abusé comme la République du droit de créer des emplois nouveaux.

» Jamais gouvernement n'a mistant d'ardeur, tant d'âpreté à caser ses amis.

» Depuis 1880 seulement, voici les augmentations qui se sont produites dans les traitements des fonctionnaires civils, soumis à la retenue de 5 0/0 en vertu de la loi de 1853 sur les pensions. Nous empruntons ces chiffres à un travail publié par M. A. Edmond-Blanc dans la *Revue Britannique*.

» En 1881	6,440,000 fr.
» En 1882	17,200,000
» En 1883	9,380,000
Total. . .	33,020,000 fr.

» Trente-trois millions en chiffres ronds voilà le total, en trois ans seulement, des augmentations de dépenses dans les services civils, dans les administrations centrales, dans la bureaucratie.

» Trente trois millions, vous voyez ce que cela représente d'emplois nouveaux ou d'augmentations d'appointements en faveur d'emplois déjà existants.

» Trente-trois millions, vous voyez ce que cela représente d'inspecteurs inutiles, de chefs de bureaux oisifs, de secrétaires, ou de sous-secrétaires désœuvrés.

» Trente-trois millions, c'est à un million près, ce que vous allez toucher en moins chaque année.

» Si vous les touchez en moins, vous voyez que d'autres les touchent en plus.

» Ceux qui les touchent en plus, ce sont les amis, les protégés, les clients de messieurs les députés de la majorité.

» Vous aviez autrefois un Roi ou un Empereur. Il avait une liste civile, modeste sous la Monarchie constitutionnelle, plus élevée sous l'Empire.

» Vous trouviez cette liste civile un peu forte. Soit ! Mais enfin le souverain en dépensait la moitié pour entretenir des châteaux, des monuments, des parcs dont l'entretien est aujourd'hui à la charge du budget.

» Il en dépensait encore une bonne partie en secours, en charités, en pensions.

» Aujourd'hui vous avez cinq cents souverains, si vous ne comptez que les députés ; huit cents, si vous comptez aussi les sénateurs.

» Ils ont leur liste civile, vos souverains.

» Je ne parle pas seulement des 12 millions que coûtent directement le Sénat et la Chambre des députés.

» Je parle surtout de ces accroissements de dépenses que réclament constamment députés et sénateurs de la majorité pour se faire bien venir de leurs électeurs et de leurs agents électoraux.

» Je parle de ces créations de places nouvelles et de ces augmentations d'appointements qui se chiffrent, en trois ans seulement, par trente trois millions.

» La vraie liste civile des souverains de la République, la voilà.

» Vous voulez savoir ce que sont devenus vos trente-quatre millions. Vous êtes fixés maintenant sur leur sort.

» Vous ne les retrouverez pas; mais vous saurez du moins maintement où ils sont passés. » Edouard Hervé. »

Feuilleton du 1er mai 1883. — 45 —

LES

LURONS DE LA GANSE

Par Aimé Giron

CHAPITRE XII

Deux cœurs fleuris

(SUITE)

Le repas de noces se dressait dans la grange des Rivoires, sur l'aire, entre la montagne des pailles et la montagne des foins. Une véritable noce de Gargantua. Les tables ployaient sous l'entassement des victuailles. Toute la chair grasse qui beugle, bêle, vêle, grogne, fumait, bouillie ou rôtie, dans de gigantesques plats de terre. Tout ce qui, sur deux pattes, glousse caquète, cancane, chante, roucoule dans une basse cour, y était représenté, tête sous l'aile et ventre en l'air. Sans parler des lièvres de clapier et des lapins de garenne Le poisson n'y manquait pas non plus. Le tout dans une forêt de bouteilles processionnellement et continuellement remplies aux futailles en permanence.

En arrière de ce dressoir aux solides et aux liquides, avait été ménagé un espace vide où l'on aidait à la digestion par de fréquentes bourrées fortement claquées des mains et rythmées de coups de sabots. Sur le seuil de la porte ouverte à deux battants en plein horizon de ciel, les garçons allaient décharger de massifs pistolets enroués dont toute la campagne répétait les retentissements dans les profondeurs de ses vallées et les échos de ses rochers.

Mais, dans les Cévennes, aucune des solennités de la vie, naissance, mariage, enterrement, ne se termine sans une aumône. Il faut que les indigents aient part dans les rogatons du bon riche comme le Lazare de l'Evangile implorait la sienne dans les miettes du mauvais riche. Il se fait une distribution générale et complète aux abords de la maison. C'est de coutume et personne n'oserait y contrevenir. Aussi, ces jours-là, il y a comme une énorme râtelée de guenx de tous le pays autour du logis.

La ferme des Rivoires était, plus que toute autre, renommée par ses habitudes de bienfaisance. On y recevait la charité beaucoup plus abondante que partout ailleurs. Les greniers étaient vastes et le cœur généreux.

C'est pourquoi, le lendemain de la noce d'Agnès et d'Antonin, la porte principale de la ferme était débouclée. Sur la dalle d'entrée, se tenait debout la nouvelle mariée dans une élégante robe gorge de pigeon. Son bonnet coquet de villageoise cévénole se collait sur sa tête et coupait ses deux bandeaux de cheveux noirs, serré par un large ruban bleu autour duquel étincelaient de grosses épingles d'or. Les nombreuses épingles d'or sont un luxe des montagnes. Agnès avait au cou dix rangs de chaîne, marque de fortune et des broches descendaient le long de son corsage jusqu'à sa ceinture de moire à boucle d'or. Chacun de ses doigts portait une ou plusieurs bagues, tandis que deux minces anneaux démesurés comme deux cercles de roues se balançaient à ses oreilles. Elle était fraîche et charmante. Des roses de belle santé s'épanouissaient sur ses joues Il semblait qu'un rayon de soleil intérieur eût, en une nuit, fait fleurir la jeune femme.

A ses côtés, on remarquait le pâtre Balayou, presque souriant, le pauvre homme ! Une chouette en veine de gaieté. Comme il connaissait tout le pays, Agnès l'avait chargé de lui indiquer le taux de chaque misère. Elle donnait alors plus ou moins selon les commentaires du vieux berger

Elle distribuait de l'argent par piécettes, du blé par sacs, des tourtes de pain de seigle par piles. Et elle en distribua, deux heures durant, sans se lasser. Elle était si heureuse ! Il fallait que tout le monde fût heureux aussi et à la ronde aussi loin que possible.

Le fait est que, devant les Rivoires, c'était une foule, un pêle mêle, une bousculade de haillons et de béquilles et une véritable houle de faces hâves et grimaçantes. La nouvelle avait couru la contrée dans ses recoins les plus ignorés. Tous les chaumes et tous les taudis s'étaient vidés sur les chemins. Dans cette gent porte-bâton et traîne-besace on s'avertissait d'ailleurs en bons compagnons de misère. Tout ce qui, dans la campagne avait forme de routin ou de sentier, fourmillait noir de mendiants, comme les environs de Jérusalem au temps de Jésus.

Vieillards et gamins, mères et filles, rôdeurs et malingreux, chiens d'aveugle entre les jambes, marmots au sein ; il y avait de tout le monde et de tout âge. C'étaient des cris, des supplications, des vagissements, des aboiements, des querelles, des appels, des rires, des soufflets appliqués aux enfants hargneux, des retentissements de crosses contre les sabots, des hurlements de chiens à qui l'on écrase une patte, des toux rauques de rhume et des crachements bruyants et des bruits de nez éclatant serrés entre deux doigts, à faire fuir tous autres que les anges de la charité.

Agnès était patiente jusqu'au bout et souriante pour cette cohue de vagabonds. Elle répandait ses aumônes comme la joie de son cœur. Elle semblait plus jeune et plus belle encore au milieu de ce flot de misères repoussantes et d'exigences grossières. On eut dit une jolie fleurette dans un tas de vermine.

Tout à coup, on vit arriver, seul, morne, nonchalant, un gueux aux traits bestiaux et aux yeux farouches. Sa misère se présentait avec une audace insolente. Il était vêtu d'habits, jadis confortables, aujourd'hui sales et déguenillés. Une casquette cassée et de mauvaise allure lui descendait de la visière, jusqu'à la pointe du nez. Il enfonçait les deux mains dans ses poches et serrait du bras contre son flanc un méchant violon. Il s'approchait avec un sourire étrange et un regard louche, comme s'il doutait d'une aumône ou interprétât par de l'ostentation cette franche bienfaisance.

Quand il eut pu se faufiler jusque devant la gracieuse mariée, il tendit la main et releva la tête. Soudain il retira les doigts et recula. Ses yeux devinrent fixes et sauvages. Il ressemblait à une vipère sur le corps de laquelle on vient de marcher. Il avait reconnu la jeune femme ; la jeune femme le reconnut aussi.

Cet homme n'était autre que Jean Pégu, l'ancien bourreau du Puy, *coupe-têtes* pour le compte de la République, mis à pied aujourd'hui, misérable et haineux.

Dénoncé bientôt par quelques-uns de ces pauvres qui sont de tous les spectacles par que leur parole nécessiteuse les fait batteurs de tous les pavés, autour de lui, le vide s'élargissait. Les prunelles menaçaient et les grimaces de dégoût desserraient les lèvres.

— Vous ? dit Agnès doucement et avec commisération. Il faut espérer toujours le pardon des hommes et avoir pleine et entière confiance dans la miséricorde de Dieu !

— Je n'aime pas les hommes ; je ne crois pas en Dieu ! répondit Jean Pégu, avec un regard vindicatif à la compatissante jeune femme.

Il s'était souvenu, dans un éclair de mémoire, que cette femme avait fait battre son cœur et lui avait arraché une proie La bête se réveillait en lui, dans ses deux instincts, la bestialité et la cruauté. Il revoyait Agnès trop belle et trop heureuse, pour lui pardonner sa pauvreté et sa honte.

Au même moment Antonin Roumain apparut auprès d'Agnès sur le seuil de la porte. Le mendiant recula plus encore et sa face se contracta. Il venait, dans ce jeune époux rayonnant, de retrouver sa victime. Il la toisait, des pieds à la tête, avec un sentiment de rage jalouse. Il blêmit et tremble. La bête, cette fois, se sentait dans les narines l'odeur du sang. Alors, il reglissa lentement sa main droite dans la déchirure de son pantalon et courba le front pour fuir.

— Le bourreau ? exclama Antonin.

Balayou, depuis un instant, considérait le misérable avec des yeux étonnés et inquiets.

— Jean ? cria t-il tout à coup. Ah !!! mon fils !

Il pâlit et chancela. Antonin le soutint pendant qu'Agnès joignait les mains avec terreur. Dans la foule des chuchotements s'élevèrent.

Le visage de Balayou exprimait l'horreur : la face de Jean Pégu l'épouvante. Le père et le fils se regardaient.

— Toi, mon enfant ? Toi le bourreau ? balbutiait le vieux père avec des sanglots dans la gorge.

Et il étendait les deux bras et écartait ses doigts frémissants comme pour repousser une horrible vision qui s'imposait à lui. Jean Pégu restait muet, les prunelles fixées sur le sol ou un ver, à demi écrasé par un sabot aveugle, se tordait dans la boue.

— Je t'avais maudit, cria Balayou ! Dieu t'a maudit ! Va-t'en.

Le mendiant eut un mouvement de front vers la terre, comme s'il lui tombait sur la tête un quartier de rocher.

— Va-t'en. Je ne puis te bénir maintenant ! Que Dieu, qui seul a pitié des plus grands coupables, ait pitié de toi ! Qu'il t'accorde la grâce des remords. Oui, des remords assez pour redevenir un homme ; car tu n'est qu'un scélérat !

Et la colère de ce vieillard taciturne et idiot s'épanchait éloquente à travers les sanglots.

Un profond silence régnait dans le fourmillement des indigents attérés. Antonin était ému ; Agnès pleurait. Elle joignit soudain les mains vers le pauvre vieux pâtre, avec une adorable expression de supplication. Elle intercédait pour le fils égaré.

— Pardonne-lui ! murmura-t-elle d'un accent de douceur suppliante.

Balayou ne pouvait répondre. Il fit signe que non. Jean Pégu leva les yeux sur cet ange de pardon et ses yeux s'injectèrent de sang.

(*A suivre.*)